

No 18, mars 2002

Editorial	
L'utilisation du sondage téléphonique dans l'évaluation	2
Fortsetzung der Debatte	6
Appel à candidature	9
Groupes de travail de la SEVAL	9
Jahrestagung der SEVAL	10
Neuerscheinungen zur Evaluation	11
Ankündigung	11

Editorial

Du sondage d'opinion au sondage de situation

C'est fou, la progression des analyses de mise en œuvre qui sont réalisées dans notre pays. On interroge une série de fonctionnaires cantonaux et fédéraux, quelques représentants de groupes d'intérêt, on complète avec des études de cas. Puis on rend un rapport qui met en évidence les incroyables différences intercantionales et préconise une meilleure harmonisation des législations et des pratiques.

Bien sûr, ce sont des évaluations, bien sûr elles sont nécessaires. Mais il leur manque souvent des informations essentielles. Si la législation et la mise en œuvre varient, qu'en est-il de leur impact dans l'optique des destinataires? Les différences constatées concernent-elles 5% ou 50% du public-cible? Se concentrer sur la mise en œuvre comporte le risque d'ignorer le comportement réel des destinataires de la politique et de surestimer le rôle de l'Etat dans sa capacité de résolution des problèmes qui lui sont posés. Et si les résultats étaient les mêmes sans politique?

Le sondage téléphonique est un moyen très performant pour mesurer des impacts. D'énormes progrès ont été réalisés ces dix dernières années, notamment en ce qui concerne la représentativité des personnes interrogées, la saisie et le traitement des informations.

Il est vrai que le sondage d'opinion n'a pas toujours bonne presse. "L'opinion publique n'existe pas" comme aimait à le rappeler Pierre Bourdieu. Or ce n'est précisément pas l'opinion qui intéresse l'évaluateur, mais la situation réelle de la personne en tant que bénéficiaire ou non d'une politique. Si le politicien vit de perceptions et se montre extrêmement sensible aux opinions récoltées, l'évaluateur a besoin de faits réels pour bâtir ses rapports. Dans quelle mesure les bénéficiaires d'un programme d'occupation sont-ils réinsérés professionnellement deux ans après la mesure? Quel est le pourcentage de jeunes qui renoncent à faire des études pour des raisons financières? Quelle est la part de marché d'écoles de musique subventionnées et combien de jeunes pratiquent-ils un instrument de musique? Les réponses à ces questions ont donné des résultats étonnants, souvent en total décalage avec les attentes des acteurs concernés.

Lorsqu'une politique ou une mesure doit être évaluée, c'est une erreur de négliger la question de ses impacts, même si les informations sont coûteuses à récolter. Pour

apprécier l'importance d'éventuels effets d'oubli ou d'exclusion, il ne suffit pas de compléter son design de recherche avec quelques interviews de groupes d'intérêts. Le risque est grand que les informations ainsi récoltées visent davantage à défendre des intérêts particuliers qu'à reproduire la situation réelle.

La boîte noire que constitue la mise en oeuvre d'une législation est passionnante, mais elle ne doit pas constituer l'objet unique de l'évaluation.

Emmanuel Sangra, Membre du comité SEVAL

Bourdieu P., Questions de sociologie, Les Editions de Minuit, Paris, 1984

Pour plus d'informations, voir l'article ci-contre consacré au sondage téléphonique dans le cadre de l'évaluation.

L'utilisation du sondage téléphonique dans l'évaluation

1. L'avènement du sondage téléphonique

La première image qui vient à l'esprit lorsqu'on parle de sondage est celle de ce coup de téléphone inopiné qui se produit un soir entre 18h.00 et 21h.00 alors que nous venons de rentrer d'une harassante journée de travail. Là, surpris par la voix mielleuse de l'interphone à laquelle nous renonçons d'opposer un refus catégorique, nous nous retrouvons embarqué dans une succession de questions-réponses qui réduiront notre bienheureuse soirée d'une dizaine de minutes.

Ce coup de téléphone est, en soi, déjà révélateur d'une technique méconnue. Premièrement, si cet appel se produit durant cette tranche horaire, c'est bien parce que c'est à ce moment là que nous sommes devenus équiprobables ! En effet, c'est en début de soirée que le foyer a le plus de probabilité de réunir l'ensemble des personnes qui le composent. C'est donc à ce moment là que les instituts accèdent à la plus grande partie de la population et contribuent ainsi à la représentativité du sondage réalisé. Deuxièmement, si la plupart des habitants de notre pays peuvent affirmer s'être retrouvés dans cette situation, c'est que la technique du sondage téléphonique s'est affirmée ces dernières années comme une méthode de récolte d'informations qui allie rapidité, efficacité et rigueur scientifique. Les statistiques d'enquête de l'association professionnelle des instituts de sondage confirment que cette technique s'est fortement répandue et demeure en constante augmentation. Il ne serait donc pas étonnant qu'en quelques années, et au vu de la taille de ce pays, l'ensemble des trois millions des foyers suisses n'aient pas un jour ou l'autre été sollicités pour participer à un sondage.

L'augmentation du nombre de sondages résulte de l'importance grandissante de leur rôle dans nos sociétés démocratiques. Les sondages sont ainsi devenus un outil de légitimation dans la société moderne. Comme l'a exprimé le sociologue J. Padioleau (1981), le recours ou l'invocation de l'opinion publique par l'intermédiaire des sondages d'opinion est ainsi à la fois un moyen de réduire l'incertitude (dans quel sens agir, quelles mesures ou loi faut-il proposer) et un moyen de renforcer l'adéquation et l'effectivité des décisions qui seront mises en oeuvre. En politique, le sondage est devenu un instrument de mesure courant pour identifier les mouvements

d'opinion de la population. Cependant au-delà de ce rôle de marketing social, le sondage constitue un outil important de « gouvernance ». Les réflexions menées dans le cadre de réformes qui ont concerné le fonctionnement des services publics ont mis l'accent sur la nécessité d'obtenir des informations « remontantes » concernant l'évaluation portée par la population sur les prestations et les services offerts. Ce marché récent des sondages leur insuffle une nouvelle dynamique et montre ainsi que le sondage n'est plus seulement un moyen pour mesurer les virtuelles représentations des personnes mais peut aussi permettre de rendre compte précisément des actes et des comportements des individus face à une palette de services dont ils sont les premiers destinataires et utilisateurs.

2. Les avantages du sondage téléphonique : représentativité et rapidité

La montée en puissance de l'utilisation des sondages téléphoniques dans les études est le résultat des différents avantages de cette méthode sur les techniques plus classiques de l'entretien en face-à-face et des enquêtes par courrier (cf. Farago, Zeugin, 1993).

Le sondage téléphonique permet d'accéder rapidement à l'ensemble de la population puisque plus de 90% des foyers ont en Suisse un raccordement téléphonique fixe et sont recensés par un opérateur national. L'abonnement des instituts à cette base de données leur permet ainsi de disposer d'une mise à jour régulière des numéros de téléphone et de constituer des échantillons pour procéder aux sondages en sélectionnant aléatoirement les ménages qui seront contactés.

L'infrastructure technique d'un laboratoire téléphonique automatisé garantit une récolte d'informations rapide et fiable grâce aux éléments suivants :

- Gestion automatisée de l'échantillon puisque le système planifie les contacts en fonction de l'exploitation des adresses (rappels automatiques, gestion de rendez-vous, contrôle de quotas déterminés, etc.) ;
- Contrôle de la réalisation des entretiens dans un lieu centralisé en supervisant le travail des enquêteurs et le support technologique (programmation du questionnaire, codage automatique, etc.) ;
- Rapidité d'exécution dans la prise de données et lien direct et immédiat avec l'exploitation informatique des résultats.

Pour valider la dimension scientifique et garantir la bonne « facture » de l'information récoltée la réalisation du sondage doit privilégier un taux élevé de participation à l'enquête par rapport au nombre de contacts téléphoniques effectués. Ce rapport permettra de considérer que l'ensemble des catégories de la population sont représentées dans l'échantillon final. Plusieurs éléments contribuent à ce bon accueil de l'enquête au sein de la population : un courrier adressé préalablement au sondage afin de présenter l'étude et ses objectifs; la qualité de l'entrée en contact lors du premier téléphone; l'exploitation d'un nombre limité d'adresses qui implique de multiplier le nombre de tentatives de contacts téléphoniques pour atteindre les personnes sélectionnées. Ce dernier point est un facteur de qualité important qui a un coût pour parvenir à l'objectif fixé (temps supplémentaire consacré aux téléphones infructueux).

Le sondage téléphonique est un instrument particulièrement bien adapté quand il s'agit d'atteindre des populations moins favorisées, pour autant bien sûr qu'elles disposent du téléphone. Ces populations renoncent souvent à remplir et à renvoyer un questionnaire écrit. Leurs compétences à comprendre et à utiliser des informations écrites sont souvent faibles. Nombreuses sont les enquêtes qui montrent que les niveaux de littératie sont beaucoup plus bas que ce que l'on peut supposer (Lurin, Soussi, 1998). C'est ainsi que les taux de réponse que connaissent les sondages téléphoniques sont en général supérieurs aux enquêtes écrites et leur représentativité bien meilleure. Par ailleurs, le sondage téléphonique s'avère nettement moins coûteux qu'une enquête réalisée au moyen d'entretiens en face-à-face.

3. L'utilité du sondage dans le domaine de l'évaluation

Dans le domaine de l'évaluation rétrospective, le sondage est utilisé avant tout pour relever des états de fait, moins pour connaître des appréciations ou des jugements de valeur. Il ne s'agit pas de prévoir un comportement, de déterminer des intentions de vote, ni de tester l'accueil de la population par rapport à des projets gouvernementaux. Le but est de décrire une situation, un comportement, des caractéristique d'un public cible, et le cas échéant d'établir des liens de causalité.

La technique du sondage permet aux évaluateurs de tenir compte de deux dimensions d'investigation qui apportent des informations essentielles sur l'impact de la

politique évaluée. Premièrement, le sondage permet de disposer d'une connaissance de l'importance et des caractéristiques d'une population qui bénéficie d'une politique. Deuxièmement, le sondage permet de comparer cette population avec celle qui n'en bénéficie pas. C'est ainsi que des effets d'aubaine ou des effets d'exclusion ou des problèmes d'inégalité de traitement peuvent être identifiés.

Un exemple de cette analyse de « composition » peut être illustré par une évaluation réalisée par la Commission externe d'évaluation des politiques publiques sur la politique cantonale d'éducation musicale à Genève. Elle comportait notamment un sondage téléphonique mené auprès d'un échantillon aléatoire de foyers comportant des enfants en âge de scolarité.

Ce sondage a permis de déterminer l'importance de la pratique musicale dans le canton (proportion d'enfants suivant des cours de musiques) et la part de cet enseignement qui relevait d'écoles de musiques fortement subventionnées ou de cours privés. Cette structuration du marché a ensuite pu être étudiée en termes de caractéristiques de population pour évaluer dans quelle mesure les populations qui recouraient à ces différents types d'enseignement (privé-public) étaient proches ou éloignées des populations visées plus spécifiquement par la politique cantonale (subventions pour permettre à la grande majorité des enfants d'accéder à ce type d'enseignement).

Dans un deuxième temps les informations récoltées lors de ce sondage ont porté plus spécifiquement sur des analyses « d'associations » pour rendre compte des liens existant entre les caractéristiques des élèves (et de leurs familles) et les modalités ou l'évaluation de l'enseignement dispensé (appréciation de la qualité des cours dispensés, motivations de choix, déroulement du cursus, difficultés rencontrées, etc.).

Par ailleurs, pour pouvoir évaluer l'impact d'une politique, il est essentiel de pouvoir comparer, la situation avant et après que la politique ait été mise en place, lorsque cela est possible ou alors de comparer la situation dans plusieurs entités géographiques connaissant des politiques différentes en la matière. La possibilité de faire des comparaisons dans le temps ou dans l'espace est essentielle pour pouvoir évaluer l'impact général d'une politique.

Dans le cadre d'une évaluation de la politique cantonale en matière de bourses d'études, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques a fait réaliser un sondage auprès de jeunes, trois ans après la fin de leur scolarité obligatoire ou de leur maturité. Un sondage téléphonique analogue a été réalisé dans les cantons de Neuchâtel, Valais, Lucerne et Thurgovie, afin de pouvoir disposer de données comparatives. Au total, près de 4'200 jeunes ont été interrogés.

L'impossibilité de connaître les divers parcours de formation suivis (continuation, abandon des études) ainsi que la relation entre ces choix et le rôle que peut jouer la présence ou l'absence de moyens financiers a conduit à définir cinq profils d'étudiants et d'apprentis à interroger:

- Etudiants allocataires
- Etudiants allocataires potentiels: estiment qu'ils auraient besoin d'une bourse pour suivre ou poursuivre leur formation
- Etudiants non allocataires: estiment ne pas avoir besoin de bourse
- Non étudiants allocataires potentiels: estiment qu'ils auraient eu besoin d'une bourse pour poursuivre leur formation
- Non étudiants: estiment que le fait d'avoir bénéficié d'une bourse n'aurait pas changé leurs parcours

Les politiques qui se prêtent particulièrement bien à des sondages sont celles qui ont des effets sur des populations importantes. Il s'agit avant tout des politiques distributives: politiques qui fonctionnent au moyen de subventionnement à des collectivités ou à des institutions privées ou au moyen d'allocations directement versées à des personnes. Les sondages sont également nécessaires pour mesurer l'efficacité de politiques informatives visant à prévenir ou à encourager certains comportements.

4. La collaboration entre évaluateur et institut de sondage

Il appartient à l'évaluateur de préparer les questions et d'analyser les résultats. En fonction des objectifs du projet, c'est en effet l'évaluateur qui est le mieux à même de définir les questions les plus pertinentes, ainsi que les champs à analyser. C'est aussi lui qui est en mesure de synthétiser l'ensemble des résultats. L'institut de sondage maîtrise le processus de récolte des informations, à savoir notamment la formulation exacte des questions,

l'informatisation du questionnaire, la recherche des adresses (en général avec l'aide de l'évaluateur), l'échantillonnage, la formation et le suivi des enquêteurs, la saisie et le dépouillement des données.

Rappelons que les questions sont principalement de deux types : des questions factuelles (comportements) et des questions d'attitudes (opinions). Si les premières sont plus facilement cernables, les deuxièmes posent souvent le problème de l'orientation de la question (produire la réponse attendue). Si le sondage téléphonique impose la formulation de questions claires et précises pour palier à l'absence de contact direct entre intervieweur et interviewé, celles-ci ne doivent pas être orientées en fonction de l'intérêt des résultats escomptés ou attendus. Ainsi, quelques règles simples maintiennent la neutralité de la question : un vocabulaire dépourvu de superlatifs, un équilibre entre termes positifs et négatifs, une tendance à ne pas subjectiver ou personnaliser la question posée. Pour élaborer des questions d'attitudes claires, il est possible de confronter la population interrogée à des affirmations afin que chacun se prononce sur un item précis. On demande ainsi plus facilement de se positionner vis-à-vis d'une opinion que de l'exprimer. Il s'agit de faciliter l'analyse des réponses et de limiter au maximum une hétérogénéité de l'interprétation de la part de la population.

Les questions posées, au-delà de la tentation d'exhaustivité qui confine parfois à une réaction d'insécurité quant aux objectifs poursuivis par l'étude (un nombre important de questions ne garantit pas leur pertinence), doivent se penser en fonction de leur apport concret à la problématique posée par l'étude. Comme les lois mises en oeuvre, l'utilisation du sondage doit viser tant l'efficacité que l'efficacité de la technique mise en jeu. Seule une pleine collaboration et la claire conscience de l'utilité des questions posées pour l'étude permettront au sondage d'être le rapporteur valide et fiable des situations vécues par les personnes interrogées.

5. Conclusion

L'utilisation de la technique du sondage dans les études d'évaluation offre encore d'importantes possibilités de développement pour approcher au plus près les situations vécues par les bénéficiaires ou non bénéficiaires des politiques analysées et juger de l'efficacité des mesures mises en place.

Mal utilisé le sondage peut apparaître comme une méthode désincarnée générant des informations avant tout descriptives que les uns et les autres ne sauront valoriser. Il n'est donc ni dans l'intérêt des mandants ni dans celui des évaluateurs de proposer une technique dont les résultats ne pourront amener une aide concrète et appropriée à la décision. L'utilisation de la mise en place d'un sondage doit se penser en amont, entre des évaluateurs et des mandataires qui partageront dès l'initialisation du mandat une claire et commune définition des objectifs de l'étude et qui élaboreront un instrument opérationnel composés de questions neutres et objectives pour approcher au mieux la problématique abordée.

M. Sardi,
Institut Erasm SA, Rue de la Gabelle 24, 1227 Carouge;
Tél. 022 304 44 24;
sardi@erasm.ch

E. Sangra,
Commission externe d'évaluation des politiques publiques,
Case postale 3937, 1211 Genève 3;
Tél. 022 327 55 16;
emmanuel.sangra@etat.ge.ch

Bibliographie

Commission externe d'évaluation des politiques publiques (<http://www.geneve.ch/cepp>)

- Evaluation de la politique cantonale d'emploi temporaire, 1998
- Evaluation de l'impact des subventions aux écoles de musique, 1999
- Evaluation de la mise en oeuvre et de l'impact des allocations d'études, 2001

Farago P., Zeugin P., The Telephone Survey: a valid and reliable research method for the social science, *Revue Suisse de Sociologie*, 19, 2, 1993, pp. 445-463

Lurin J., Soussi A., La littératie à Genève, enquête sur les compétences des adultes dans la vie quotidienne, SRED, Cahier 2, septembre 1998.

Padioleau J., L'opinion publique, examen critique, nouvelles directions, Mouton, Paris, 1981.

Fortsetzung der Debatte: "Welche Evaluationskultur braucht die Eidgenossenschaft"

Evaluation: Vorschlag für eine Organisation, die die Schaffung von Mehrwerten in der Verwaltung erleichtert

Einleitung

Im SEVAL Bulletin 17 (November 2001) haben wir eine Lanze für die abduktive Grundlage der Evaluation gebrochen. Dabei haben wir auch argumentiert, dass in der Evaluationspraxis klarer zwischen Evaluationsstudien und der eigentlichen Evaluation (Erarbeitung von plausiblen Schlussfolgerungen aus diesen Studien) unterschieden werden sollte.

Ziel dieses Beitrages ist es nun, diese theoretischen Herleitungen mit einem Vorschlag zur Organisation von Evaluationen in der Verwaltung zu konkretisieren. Zweifelsfrei können Evaluationen für die öffentliche Hand erhebliche Mehrwerte schaffen, die ihre Kosten bei weitem rechtfertigen. Dabei sind sie aber so zu organisieren, dass die Umsetzung der Evaluationsergebnisse erleichtert wird.

Einige Grundsätze

Evaluationen (und nicht nur die formativen) dienen einem Zweck, und dieser lässt sich umschreiben mit Begriffen wie: (a) Erhöhung der Effektivität und Effizienz, (b) Prozesssteuerung, (c) Lerneffekte. Dieser Zweck, und damit auch die Legitimation von Investitionen in Evaluationen, wird allerdings nur erreicht, wenn die Ergebnisse von Evaluationen auch umgesetzt werden.

Ergebnisse werden in der Regel aber nur umgesetzt, wenn die Stelle, die die Entscheide zu fällen hat, direkt in die Evaluation eingebunden wird und damit Vertrauen in die Schlussfolgerungen und Empfehlungen entwickelt. International verwendet man hier oft den Begriff „ownership for the process“.

Hier stellt sich nun das folgende Problem: (a) Einerseits ist es nötig, die Steuerung von Evaluationen möglichst an die (meist hohe) Hierarchiestufe (z.B. Regierungsrat, Generalsekretariat eines Departementes), auf der solche Entscheide zur Umsetzung gefällt werden, anzubinden. (b) Andererseits sind die Zeitressourcen dieser Entscheidungsträger für die Beschäftigung mit Evaluationen meist mehr als begrenzt. Es ist wohl realistisch, anzunehmen, dass sich ein Generalsekretariat kaum mehr als einen Tag Zeit für das Studium der Ergebnisse einer Evaluation nehmen kann.

Das Problem kann weiter verschärft werden, wenn parallel von verschiedenen Stellen Evaluationen initiiert werden (z.B. von einem Departement, der Finanzkontrolle, der Verwaltungskontrollstelle). Dies führt leicht zu einer letztlich sinnlosen Ueberbelastung der Entscheidungsträger, die ja für die Umsetzung verantwortlich wären.

Die internationale Praxis zeigt, dass dieses Problem mit einer zweckmässigen Organisation der Evaluation erheblich entschärft werden kann.

Vorschlag: ein Modell zur Organisation

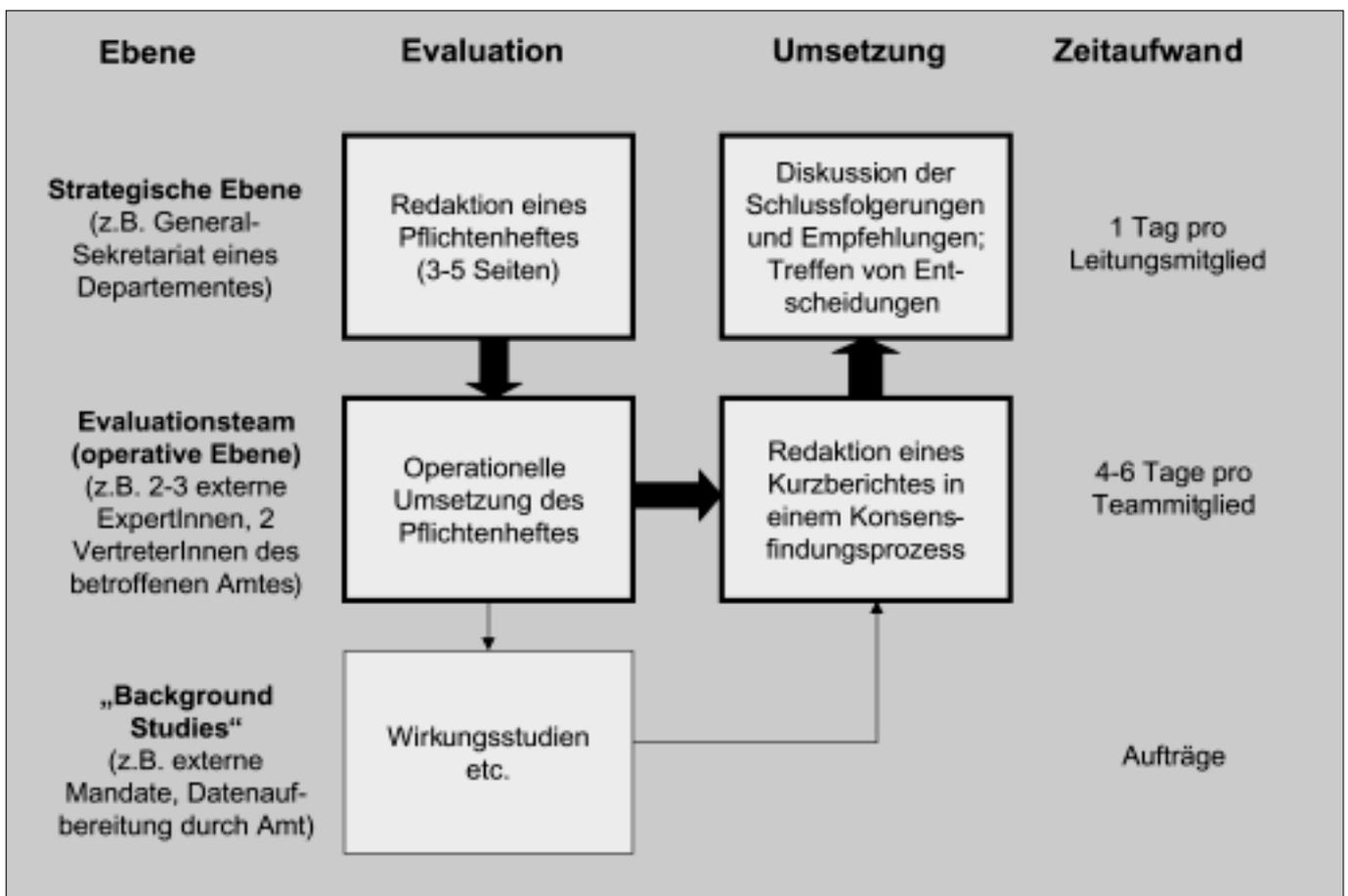
In dem in Figur 1 dargestellten Modell unterscheiden wir drei Ebenen: (a) strategische Ebene (z.B. Generalsekretariat, Regierung), (b) Evaluationsteam (die operative Ebene der Evaluation), und (c) die „background studies“. Damit schliessen wir an das im SEVAL Bulletin 17 dargelegte Argument an, dass klar zwischen den Studien (z. Wirkungsstudien) und der eigentlichen Evaluation (der Bewertung der Fakten nach Regeln der Plausibilität) zu unterscheiden ist. Der eigentliche Evaluationsprozess (siehe Pfeile) bezieht sich auf das Zusammenspiel zwischen der strategischen und der operativen Ebene.

Ebene 1: Strategische Ebene

Dies ist die Ebene der Entscheidungsträger, die nachher die Ergebnisse der Evaluation umsetzen sollten. Wie oben erwähnt, gehen wir davon aus, dass hier nur wenig Zeitressourcen zur Verfügung stehen.

Die strategische Ebene formuliert in einem ersten Schritt das Pflichtenheft für die Durchführung der Evaluation (für die operative Ebene). Sie wird später den Bericht des Evaluationsteams entgegennehmen und die Schlussfolgerungen und Empfehlungen zusammen mit dem Evaluationsteam besprechen (z.B. an einem 2-stündigen Workshop).

Ein gutes Pflichtenheft ist ein kurzes, klar strukturiertes Papier von max. 3-5 Seiten. Es sollte darstellen: (a) die Ausgangslage, (b) die Ziele der Evaluation, (c) Leitfragen (welches sind die Fragen, die zu beantworten sind), (d) Zusammensetzung des Evaluationsteams (z.B. 3 externe Experten, 2 Abteilungsleiterinnen), (e) Rahmen der Untersuchung (z.B. auch Budget, das dem Evaluationsteam zur



Verfügung steht; Hinweise zur Methodik oder zu Personen, die zu kontaktieren sind; Liste der zu studierenden Unterlagen und Berichte), (f) erwartete Ergebnisse, und (g) Termine.

Hier ist auch auf die Möglichkeit von „Joint Evaluations“, die international schon gängige Praxis sind, hinzuweisen. Zum Beispiel ist es möglich, Fragen der Finanzkontrolle zur Effizienz auch in dieses Pflichtenheft einzuschliessen und damit quasi eine gemeinsame Evaluation (Amt oder Departement, zusammen mit der Finanzkontrolle) durchzuführen.

Falls sich die Erarbeitung des Pflichtenheftes als komplex erweist, ist es möglich, eine externe Fachperson zu beauftragen, Vorgespräche mit allen Beteiligten zu führen und dann einen Entwurf des Pflichtenheftes zu redigieren, der dann von den Entscheidungsträgern verabschiedet wird. Generell ist der Aufwand folgendem Leitsatz anzupassen: „Probleme, die auf Stufe Pflichtenheft nicht ausdiskutiert werden, äussern sich dann mit Garantie später (z.B. wenn es zur Umsetzung kommt)“.

Ebene 2: Evaluationsteam

Wie oben erwähnt wurde, ist es zentral für die Umsetzung, dass „ownership“ für die Schlussfolgerungen und Empfehlungen (bereits innerhalb der Verwaltung) geschaffen wird. In der Regel werden Entscheidungen zur Umsetzung dann am ehesten getroffen, wenn die Verwaltung selbst sagen kann: „Das war ja immer unsere Meinung“. Damit wollen wir nochmals andeuten, dass die Plausibilität der Schlussfolgerungen und Empfehlungen entscheidend für den Erfolg von Evaluationen ist.

Bei externen Evaluationen wird die Leitung des Evaluationsteams einer externen Person übertragen. Es ist aber zweifelhaft, ob ein rein externes Team den Schritt zu wirklich plausiblen Schlussfolgerungen und Empfehlungen schafft. Deshalb ist man in der internationalen Praxis seit Jahren dazu übergegangen, auch Vertreter der Verwaltung (ev. sogar der evaluierten Stellen) in die Evaluationsteams zu delegieren, die mit der Verwaltungsrealität vertraut sind und eine „Brücke“ zur strategischen Ebene schlagen können (z.B. Vertrauen bilden; z.B. auch über regelmässige Orientierungen an die Entscheidungsträger über das, was im Team diskutiert wird).

Das Evaluationsteam setzt das Pflichtenheft operativ um und bildet sich eine Meinung (eine Diagnose). In der Regel genügt hier ein Zeitaufwand von 4-6 Tagen.

Konkrete Aktivitäten sind zum Beispiel: (a) Gespräche mit den im Pflichtenheft aufgeführten Personen; (b) Aufträge an die Verwaltung, gewisse Daten zusammenzustellen; (c) Vergabe von Drittaufträgen für „background studies“ (z.B. Wirkungsanalysen); oder (d) Studium von Unterlagen.

Das Evaluationsteam redigiert einen kurzen Schlussbericht mit einer Zusammenfassung der Schlussfolgerungen und Empfehlungen, die für die strategische Ebene (Entscheidungsträger) relevant sind. In der Regel unterschreiben alle Mitglieder des Evaluationsteams den Bericht. Falls man sich im Team nicht einigen kann, werden zwei oder gar mehrere separate Berichte redigiert (z.B. einer der Finanzkontrolle, einer der Amtsstelle). Dies ist aber kaum zu erwarten, vor allem wenn das Pflichtenheft ausdrücklich einen „joint report“ fordert.

Ebene 3: Background Studies

Das grösste Budget für Evaluationen wird wohl auch weiterhin für die „Background Studies“ (z.B. Wirkungsanalysen, andere Studien) reserviert bleiben. Immerhin ist zu beachten, dass Evaluationen nach diesem Organisationsmodell auch komplett ohne solche Studien durchgeführt werden können, vor allem wenn schon eine ganze Reihe solcher Studien oder von Daten vorliegt, auf die sich das Evaluationsteam stützen kann. Wir denken da natürlich auch an Studien aus der Wissenschaft.

Dies heisst nichts anderes, als dass eine sinnvolle Evaluationspraxis auch ohne grosse Budgets für Studien in der Verwaltung Fuss fassen kann. Und dies könnte eigentlich ein positives Signal für den Aufbau einer Evaluationskultur in der Verwaltung interpretiert werden.

Dr. Pierre Walther,
EPM Walther Consultants, Burgernzielweg 12, 3006 Bern
Tel. 031 352 01 27
pwalther@dial.eunet.ch

Dr. Armin Kühne,
Eidgenössische Finanzkontrolle, Monbijoustr. 51a, 3003 Bern;
Tel. 031 323 10 53
armin.kuehne@efk.admin.ch

Appel à candidature pour le comité de la SEVAL

Un siège se libérera début Juin au sein du comité de la SEVAL. Nous cherchons un ou une candidate de la Suisse Romande pour reprendre cette place. En vue de l'Assemblée générale du 7 juin 2002, le président, M Andreas Balthasar, vous invite à lui faire parvenir les noms de possibles candidats ou bien de le contacter directement, si vous êtes intéressé à vous engager d'avantage pour l'évaluation en Suisse, comme membre du comité de la SEVAL.

Dr. Andreas Balthasar
Tél. 041 412 07 12
balthasar@interface-politikstudien.ch

Groupes de travail de la SEVAL / Arbeitsgruppen der SEVAL

Arbeitsgruppe 'Evaluationsstandards der Schweizerischen Evaluationsgesellschaft'

Die Arbeitsgruppe, bestehend aus Vertretungen von Auftragnehmern und Auftraggebern von Evaluationsstudien sowie der Wissenschaft, befasst sich seit ihrer Gründung im Jahre 1997 mit der Beobachtung der nationalen wie internationalen Entwicklungen in Fragen der Qualität von Evaluation, mit der (Weiter-)Entwicklung von Evaluationsstandards und mit der Anwendung von Standards in der Evaluationspraxis. Ziel der Arbeitsgruppe ist es, einen Beitrag zur Qualitätssicherung resp. Qualitätsförderung in der schweizerischen Evaluationspraxis zu leisten.

Nach umfangreichen Vorarbeiten hat die Arbeitsgruppe der SEVAL Evaluationsstandards vorgelegt, die im Frühling 2001 durch die Mitgliederversammlung der SEVAL als Evaluationsstandards der SEVAL (kurz SEVAL-Standards; siehe

<http://www.seval.ch/deutsch/stad/stad1.htm>) genehmigt wurden.

Nach einer Pause wird die Arbeitsgruppe nach der Sommerpause 2002 ihre Tätigkeiten wieder intensivieren und sich mit der Verbreitung und der Anwendung der SEVAL-Standards in Praxis, Wissenschaft und Bildung befassen. SEVAL-Mitglieder, die Interesse an diesen Fragen haben und in der Arbeitsgruppe mitwirken möchten, sind eingeladen, sich an den Leiter der Arbeitsgruppe zu wenden:

Dr. Thomas Widmer, Tel. 01 634 38 42,
thow@pwi.unizh.ch

Groupe de travail 'Formation en évaluation'

Ayant récemment élaboré ses propres standards d'évaluation dans le cadre d'un groupe de travail présidé par M. Thomas Widmer, la SEVAL recommande leur application dans la conduite de tout projet d'évaluation. L'utilisation de ces « standards » demande des compétences majeures en évaluation. L'augmentation du niveau de formation des évaluateurs et de leurs mandants constitue donc une condition fondamentale pour leur mise en oeuvre en Suisse. Le groupe de travail « formation en évaluation » a été mis sur pied pour examiner le rôle de la SEVAL dans la promotion de la formation en évaluation et développer un plan d'action.

On peut obtenir de plus amples informations sur le programme auprès de:

Marlène Läubli Loud, tél : 031 323 87 61,
marlene.laeubli@bag.admin.ch

Arbeitsgruppe 'Evaluation im Bildungsbereich'

Die im Spätsommer 2000 neu gegründete Arbeitsgruppe Evaluation im Bildungsbereich befasst sich mit Fragestellungen rund um Evaluationen im Bildungswesen. Auskünfte an SEVAL-Mitglieder, die neu in der AG Evaluation im Bildungsbereich mitarbeiten wollen, erteilt gerne Herr Charles Landert Tel. 01 265 39 90, landert@smile.ch

Arbeitsgruppe 'Verwaltungsreform der Schweizerischen Evaluationsgesellschaft'

Die Arbeitsgruppe führt Sitzungen und Tagungen zum Thema Evaluation von Verwaltungsreformen bzw. zum Einsatz von Evaluationen zur Steuerung von Verwaltungsreformen durch. über die Aktivitäten der Arbeitsgruppe wurde ausführlich im Bulletin Nr. 17 informiert.

Nähere Informationen zur AG sind erhältlich bei:

Theo Haldemann, Tel. 01 216 32 30,
theo.haldemann@fww.stzh.ch

ERFA Gruppe 'Methodik in der Evaluationspraxis'

In der Evaluationspraxis besteht Bedarf nach Erfahrungsaustausch über methodische Fragen und Probleme (z.B. Methoden zur Selbstevaluation, qualitative Methoden, Wirtschaftlichkeit). Die interdisziplinärzusammengesetzte ERFA Gruppe hat sich zum Ziel gesetzt, solche Fragen an möglichst konkreten und interessanten Beispielen aus der Praxis ("case studies") zu diskutieren und damit den Mitgliedern der Gruppe Anregungen für ihre eigene Arbeit zu vermitteln. Nähere Informationen über das Programm sind erhältlich bei:

Pierre Walther, Tel. 031 352 01 27,
pwalther@dial.eunet.ch.

Zur Erinnerung / Rappel

Jahrestagung der SEVAL,

7. Juni 2002, Hotel Kreuz, Bern

"Evaluationen in der Entwicklungszusammenarbeit: Erfahrungen für andere Politikbereiche"

Die Anmeldeunterlagen wurden Ihnen bereits zugeschickt. Sie finden sich auch auf der Homepage der SEVAL: <http://www.seval.ch/deutsch/aktd/aktd1.htm>

Congrès annuel de la SEVAL,

le 7 juin 2002 à l'Hôtel Kreuz à Berne.

"Evaluation de la coopération au développement: quels enseignements peut-on en tirer pour les autres politiques publiques?"

Le programme et le talon d'inscription vous ont déjà été envoyés. Ils se trouvent également sur notre site web: <http://www.seval.ch/franz/akdf/akdf1.html>

Neuerscheinungen zur Evaluation

Drewello, Hansjörg (2002): Evaluationsmethodik der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit. Das Beispiel Oberrhein. Schriftenreihe des Instituts für Öffentliche Dienstleistungen und Tourismus der Universität St. Gallen / Beiträge zur Regionalwirtschaft Band 4. ISBN 3-258-06399-0

Am Beispiel der Grenzregion Oberrhein analysiert Hansjörg Drewello Einsatz, Wirkung und Nutzen von Evaluationen in der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit. Dabei stützt er sich auf eine Befragung von Projektmitarbeitern aus INTERREG-Projekten. Aus den Ergebnissen leitet der Autor methodische Vorschläge zur Steigerung der Effizienz grenzüberschreitender Zusammenarbeit ab.

Annonce / Ankündigung

5th conference of the EES: "Three movements in Contemporary Evaluation: Learning, Theory and Evidence"

The 5th conference of the European Evaluation Society will be held in Seville, Spain, October 10-12th 2002. The overall theme of the conference will be "Three movements in Contemporary Evaluation: Learning, Theory and Evidence".

More information about the program is now available on the EES website:

http://www.europeanevaluation.org/general/ees_conferences.htm

Redaktionsschluss
der nächsten Ausgabe
des SEVAL Bulletin:
30. Juni 2002

Impressum:
Bulletin de la
Société suisse d'évaluation;
Bulletin der Schweizerischen
Evaluationsgesellschaft

Christine Rothmayr
resop
Université de Genève
Bd. du Pont d'Arve 40
1211 Genève 4
christine.rothmayr@politic.unige.ch
<http://www.seval.ch>